



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10 DU 14 AVRIL 2021

Présents :

BORNE Alexandra, COLLERY Martine, CORDIER Mélissa, COURGEY Claude, CULOT François-Xavier, DUCROUX Séverine, GAUDINET Alain, JACOLET Bernard, JANES Daniel, JEANGIRARD Sylvie, MENETRIER Nathalie, MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry

Absent excusé : CHAGUE Benoît

Secrétaire de séance : JEANGIRARD Sylvie

La séance est ouverte à 20h35mn

Le compte rendu de la séance du 5 mars est approuvé à l'unanimité.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il souhaite évoquer avec le conseil municipal l'aménagement des terrains appartenant à monsieur Belmont Emile et la présentation pour validation des travaux sylvicoles à réaliser en 2021. Requêtes acceptées à l'unanimité.

Vote des taxes

Le 1^{er} Adjoint, Bernard Jacoulet, présente au conseil municipal le montant des 2 taxes suivantes : taxe foncière « bâti et non bâti » avec une augmentation des taux de 3% : Il est rappelé que c'est le taux qui est augmenté.

Les taux sont les suivants :

- Foncière « bâti » : $28,65 \% \times 3\% = 29,51\%$
- Foncière « non bâti » : $26,55 \% \times 3\% = 27,35\%$

Ce qui représente une somme supplémentaire de **10 315 €**. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour ou contre une augmentation de ces 2 taxes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'augmentation des taux de 3% cités ci-dessus.

Indemnités du Maire et des Adjointes

Avant la présentation des budgets, le Maire informe que le budget de la commune dégage un déficit de plus de 50 000 euros. Il explique que si le conseil municipal veut continuer la réalisation de ses projets il faut que les recettes recouvrent le montant des dépenses pour ne puiser dans l'excédent de la commune. Il propose de diminuer l'article comptables « 6531 Indemnités des élus de 5% ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Il précise aussi que les articles comptables suivants seront aussi diminuer :

- Article 60 612 : électricité
- Article 615231 : entretien voirie
- Article 6533 : cotisations retraite des élus
- Article 6413 : personnel communal en CDD

Travaux forestiers

Le 3^{ème} Adjoint Alain Gaudinet présente au conseil municipal les travaux sylvicoles à réaliser sur l'année 2021, il présent un devis d'un montant de 21 070 euros hors taxe.

Il s'agit de travaux préalables à la régénération avec mise en place et fourniture de plants.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis

Caméra de surveillance

La 2^{ème} Adjointe Séverine Ducroux informe les membres du conseil municipal qu'une caméra de surveillance va être installée au terrain multisports. Elle propose un contrat de location d'un montant de 57 euros avec la société J.B.C de Dijon pour une durée de 48 mois. Elle demande au conseil municipal d'autoriser le maire à signer ce contrat de location. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Budget forêt

Compte administratif 2020

- Résultat de fonctionnement : 376 993.98 €
- Résultat d'investissement : - 8 759.55 €
- Reste à réaliser : - 12 000 €
- Résultat 2020 : 356 234.43 €

Budget prévisionnel 2021

- Dépenses de fonctionnement : 109 800 €
- Recette de fonctionnement : 426 234.43 €
- Dépenses d'investissement : 70 000 €
- Recette d'investissement : 70 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Compte Administratif 2020 et le Budget Primitif 2021.

Budget communal

Compte administratif 2020

- Résultat de fonctionnement : 334 405.08 €
- Résultat d'investissement : - 235 994.15 €
- Reste à réaliser : + 371 700 €
- Résultat 2020 : 470 110.93 €

Budget prévisionnel 2021

- Dépenses de fonctionnement : 950 588.63 €
- Recette de fonctionnement : 1 121 255.00 €
- Dépenses d'investissement : 1 041 168.63 €
- Recette d'investissement : 1 041 168.63 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Compte Administratif 2020 et le Budget Primitif 2021.

Aménagement des terrains constructibles qui vont être achetés à Belmont Emile

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait donné son accord pour l'achat des parcelles AI316 et AI73 au prix de 9 € 50 le m². Mais auparavant, il était nécessaire de s'informer des contraintes imposées par le Schéma de Cohérence Territoriale. Ce dernier étant en révision, notre Plan Local d'Urbanisme nous autorise l'aménagement en lotissement des parcelles citées ci-dessus.

Le maire demande l'autorisation de déposer un Permis d'Aménager.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette demande.

Pour info

Commission Communication

La conseillère Céline Pilliot présente la maquette du nouveau site. La page d'accueil est composée de six rubriques « bienvenue, mairie, administratif, grandir, la vie au quotidien, découvrir ». Avec une meilleure navigation, voulue plus fluide, il permet un accès rapide aux éléments de la page d'accueil et aux différentes rubriques du menu. L'ensemble est agrémenté de photos. Il est précisé que la commission communication a commencé de travailler sur la refonte du site en janvier à raison d'une réunion par semaine.

Le Maire remercie la conseillère Céline Pilliot et félicite les membres de la commission communication.

Commission Environnement

Le conseiller Janes Daniel informe les membres du conseil municipal que les essences d'arbres ont été choisies et seront plantées dans différents endroits de la commune qui sont les suivants :

- Route de Besançon
- Parking de la salle des fêtes
- Muret devant les écoles

La Commission Environnement prévoit aussi des plantations en bordure de la ZD61 située route de Cuse, à l'entrée de Rougemont.

Le Maire remercie les membres de la commission environnement.

La séance est levée à 22h15mn

Prochaine réunion
Vendredi 21 mai 2021